



Autorité environnementale

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°3, direction territoriale Nord - Pas-de-Calais de Voies navigables de France (62) - Constat de retrait

N°Ae : 2017-17

Constat de retrait d'une demande d'avis

*

* *

L'Autorité environnementale (Ae) a été saisie, pour avis, d'un projet de plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) n°3 de la direction territoriale Nord - Pas-de-Calais de Voies navigables de France (62) par courrier de la préfète du Pas-de-Calais du 2 mars 2017. Le dossier ayant été reçu complet le 8 mars 2017, il lui en a été accusé réception à compter de cette date par courrier du 9 mars 2017.

Par courrier en date du 30 mai 2017, la préfète du Pas-de-Calais a informé le président de l'Ae de sa décision de retirer le dossier de demande d'avis sur le projet de plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'UHC n°3, initialement déposé.

Réunie en séance le 31 mai 2017, l'Ae a été informée par son président qu'il convenait de prendre acte de ce retrait.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Cindy WAREMBOURG
cindy.warembourg@pas-de-calais.gouv.fr
Tél. 03 21 22 91 06 – Fax : 03 21 50 30 37

ARRAS, le 30 MAI 2017

Le Directeur Départemental

à

Ministère de l'Écologie, du Développement
Durable et de l'Énergie
Conseil Général de l'Environnement et du
Développement Durable
Autorité Environnementale
Tour Séquoïa
3ème étage
92 055 LA DEFENSE Cedex

OBJET : Autorisation unique loi sur l'eau – Plan gestion dragage UHC 3 - VNF –
Retrait de l'instruction du dossier.

REFER. \\d62-ser\dossiers\SER\03-Collectivités - Associations\VNF\Superficielle\Plan
gestion pluriannuel dragage entretien canaux\PG 2016\UHC 3 Canal Neuffosse Canal
d'Aire\AE\Retrait dossier - avis autorité environnementale CGEDD.doc

Le dossier d'autorisation unique déposé par Voies Navigables de France concernant l'opération
suivante :

**Plan de Gestion Pluriannuel Opérations de Dragage d'Entretien
de l'Unité Hydrographique Cohérente 3
"Canal de Neuffossé/Canal d'Aire"**

a fait l'objet d'une étude d'impact au titre de l'article L. 122-2 et suivants du code de
l'environnement. À ce titre, par courrier 2 mars 2017, j'ai sollicité votre avis en tant qu'autorité
environnementale.

Par courrier du courrier du 23 mai 2017, Voies Navigables de France sollicite le retrait de
l'instruction de ce dossier et m'informe que de nouveaux dossiers seront déposés à l'issue d'un
certain nombre de compléments et de modifications.

Par conséquent, le dossier susvisé est clos et ne requiert plus l'avis de l'Autorité
Environnementale.

Mon service se tient à votre disposition pour tout élément complémentaire nécessaire.

Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
Le Chef du Service de l'Environnement

Olivier MAURY

Siège de la DDTM : 100, avenue Winston Churchill 62022 Arras CS 10007
Tél. : 03.21.22.99.99 °C fax : 03.21.55.01.49
Horaire d'ouverture : 08h30 °C 12 h et 13h30 °C 17h °C Accès bus : prendre la ligne 1 ou 2 °C arrêt « Equipement C.Commercial »
<http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr>